PROCEDURE POUR LA PRESENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE NOMINATION ET LE VOTE.

1. La commission termine son travail

Elle finalise les noms proposés pour les différents postes et vérifie que les personnes envisagées ont été consultées.

2. Première présentation à l'Église

Le président (ou la personne désignée) introduit le rapport, puis celui-ci est distribué aux membres ou lu par le secrétaire. On peut aussi afficher sur les valves la liste complète des propositions de la Commission de Nomination.

3. Délai d'une à deux semaines

Le président annonce la date du vote et précise les modalités permettant de transmettre les objections à la commission.

- Option 1) La commission se réunit après la première lecture pour entendre les éventuelles observations.
- Option 2) La Commission invite les personnes à se manifester auprès de n'importe quel membre de la Commission pour faire par de ses observations.
- Dans tous les cas, il s'agit d'écouter et accueillir les observations, sans pour autant entrer dans l'élaboration de réponses.

4. Examen éventuel des objections

La commission entend les membres concernés, réexamine les questions soulevées et modifie éventuellement son rapport.

5. Seconde présentation et vote

Après une deuxième lecture, l'Église vote sur le rapport, selon la règle de la majorité simple des membres présents et votants.

Quand le processus de nomination se passe dans une ambiance calme, on peut voter à main levée. Quand les choses sont tendues, il est opportun de faire le vote par bulletin secret.

Considérations liminaires

La Commission de Nomination est heureuse de présenter le résultat de ses travaux. Nous remercions l'Église de nous avoir accompagnés dans la prière pendant tout ce processus. Nous avons pu prendre le temps de prier, réfléchir, échanger et rédiger ensemble la proposition qui vous sera lue.

Dans l'idée de créer au sein de l'Église une dynamique de formation continue, nous travaillé dans l'idée que chaque département d'église devienne un lieu d'apprentissage. Un lieu où les responsables ont la liberté d'appeler, inclure, montrer et former des personnes aux différents ministères de notre église. Nous souhaitons que notre Église devienne une école de disciples où chacun a l'opportunité de servir le Seigneur avec les dons et talents qu'il a reçu.

Propositions générales

Suivant cette logique, nous proposons, pour chaque département, un ou plusieurs adjoints, qui seront là, non seulement pou soutenir le département mais aussi pour former et être formés aux ministères où ils ont été appelés à travailler pour le Seigneur.

Vous remarquerez toutefois que, dans le cas de la Trésorerie et de la Liturgie nous n'avons pas trouvé d'adjoint. La recherche de ces adjoints sera déléguée au prochain Comité d'église, qui, en temps voulu, vous présentera ses propositions.

En ce qui concerne la Chorale, nous avons opté pour ne pas en reconduire une, mais d'encourager à la place la création de différents groupes de chant et autres expressions artistiques qui puissent enrichir nos moments d'adoration ensemble.

Propositions spécifiques

Lecture des propositions

- Pour les anciens, dire le nom de la personne proposée en tant que premier ancien.
- Quand on arrive à « Évangélisation », mentionner qu'on demande au nouveau Comité d'église de se pencher sur la question des groupes de prière qui existent, pour trouver le moyen de les dynamiser et les faire évoluer pour un mieux, en y attribuant, par exemple, un responsable.

Composition Comité église

Nous proposons que tous les responsables de département fassent partie du Comité d'église.

Nous proposons un quorum de fonctionnement de la moitié plus un.